

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 V. 167 Vœu relatif au développement d'une offre supplémentaire de séjours de vacances à destination des enfants pour l'été 2021.

Le Conseil de Paris,

Considérant que près de 3 millions d'enfants ne partent pas en vacances en France chaque année et que ce constat sera sans doute aggravé à l'été 2021 par la crise de Covid-19 ;

Considérant que l'impact psychologique de la crise de Covid-19 sur les enfants rend plus nécessaire encore des vacances d'été ;

Considérant la nécessité, après presque un an de confinements successifs, de restrictions sanitaires et d'impossibilité d'accès aux lieux de culture et parfois de nature, de permettre aux enfants et adolescents d'avoir un véritable temps de respiration et de loisirs en dehors de leur cadre quotidien ;

Considérant que le droit aux vacances est un facteur majeur d'intégration sociale, de santé et de bien-être des enfants et des jeunes.

Considérant la multiplicité des objectifs auquel répond le droit aux vacances et aux loisirs pour les enfants et les adolescents : se familiariser avec la vie en collectivité, offrir un espace de respiration en dehors du domicile et des repères familiaux, créer un espace de liberté éducative, s'ouvrir à de nouveaux centres d'intérêts, sensibiliser à la nature et à l'environnement, favoriser la mixité sociale et géographique ;

Considérant la reconduction du dispositif des “Colos apprenantes”, mis en place dans le but de “répondre aux besoins d’expériences collectives et de remobilisation des savoirs après la période de confinement”, dont la Ville est co-partenaire avec l’Etat et ayant bénéficié à près de 3000 enfants des quartiers populaires dès l’été 2020 ;

Considérant que plus de 4000 enfants et adolescents âgés de 4 à 16 ans bénéficient par ailleurs du dispositif des vacances “Arc-en-ciel” porté par la Ville de Paris chaque année ;

Considérant la clôture des inscriptions pour l’été 2021 ;

Considérant qu’à la clôture de la campagne d’inscription des vacances « Arc-en-ciel », 3296 demandes ont été enregistrées pour 3800 places et 168 séjours ;

Considérant que la part des familles bénéficiant du QF1 au QF3 représentent en moyenne 44% du nombre des inscrits, et celles bénéficiant du QF4 au QF6 en moyenne 40% ;

Considérant également la répartition géographique des familles dont les enfants bénéficient de ces séjours, qui fait apparaître que la moitié des inscrits habitent dans les 13^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissement ;

Considérant l’offre singulière fournie par le dispositif des vacances “Arc-en-ciel” auxquelles ni les offres présentées par les centres de loisirs, ni celles des caisses des écoles, ni celles de la Caisse des Allocations Familiales, ni “Paris-Plages” ne peuvent se substituer ;

Considérant par ailleurs le soutien que représente le dispositif des vacances “Arc-en-ciel” aux acteurs du secteur de l’éducation populaire - souvent issus du monde associatif - durement touchés par la crise sanitaire ;

Considérant en outre l’incertitude que le virus Covid-19 fait peser sur la participation des enfants aux colonies “Arc-en-ciel” de l’été 2021 et les inquiétudes exprimées par certains parents à laisser partir leur enfant dans le contexte sanitaire actuel ;

Considérant enfin, l’impossibilité pour les centres de loisirs, d’accueillir à l’occasion des vacances de Pâques 2021, l’ensemble des enfants inscrits suite aux annonces gouvernementales ;

Considérant également d’autres types de séjours proposés par la DACO, comme les mini-séjours, ou les accueils à la journée sur les Espaces nature Découverte (END) ;

Sur proposition de Alice TIMSIT, d’Antoinette GUHL, Fatoumata KONÉ et des élu.e.s du Groupe Ecologiste de Paris, au nom de l’exécutif ;

Emet le vœu que la Ville de Paris :

- s'assure que les enfants qui ne pourront, faute de places, bénéficier des vacances "Arc-en-Ciel" ou des "Colos apprenantes" pour l'été 2021 se voient proposer des alternatives équivalentes en lien étroit avec les différents réseaux de l'éducation populaire (Secours populaire, UFCV, CEMEA, etc.) ;
- continue à proposer des offres de séjours de vacances variés en thématique et en durée afin de pouvoir être accessibles à toutes et tous ;
- soit attentive à ce que le tirage au sort ne remette pas en cause la mixité sociale parmi les inscrits ;
- veille à ce que les protocoles sanitaires des centres de vacances et des activités de loisirs qui ont été établis soient expressément communiqués aux parents de nature à rassurer les craintes, légitimes, qui pourraient remettre en cause la participation de leur(s) enfant(s) aux séjours proposés par la Ville.